

Section I. Avis d'appel d'offres

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/77.../S/2024-2025 RELATIF A LA LOCATION DES VEHICULES (Relance)

DATE DE PUBLICATION : le 07/09/2025

DATE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES : le 07/03/2024 à 10 heures 30min

1. Le Gouvernement du Burundi a obtenu un financement du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) destiné à couvrir le coût du Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural « PRODER », et envisage d'en faire partiellement usage pour la fourniture des services de location des véhicules qui consistent à la mise à disposition de véhicule(s) et de chauffeur(s) en fonction des besoins pour une période de 12 mois, à compter de la date de signature d'un contrat, renouvelable pour une année supplémentaire en fonction du prix du marché, des besoins du programme et de la performance satisfaisante du fournisseur. Le prestataire veillera à ut terrain pour le transporter le personnel, les invités officiels, le matériel et équipements du Programme à BUJUMBURA et environs, vers d'autres villes et régions d'intervention du PRODER en aller-retour.

L'utilisation de fonds du FIDA est soumise à l'approbation de ce dernier, selon les modalités et conditions que prévoit l'accord de financement et conformément aux règles, politiques et procédures du FIDA. Le FIDA et ses représentants, mandataires et fonctionnaires sont dégagés de toute responsabilité concernant les actions en justice, procédures, réclamations, demandes, pertes et obligations en tout genre et de toute nature qu'une quelconque partie invoquerait dans le cadre du PRODER.

2. L'Accord de financement du PRODER a été signé à Bujumbura, le 27 avril 2022, pour un montant de 89,40 millions USD et comprend : (i) un financement FIDA de 53,654 millions USD (60%), dont 80% en don (Don n°2000004134) et 20% en prêt (Prêt n°2000004133) ; (ii) un financement additionnel du FIDA (don n°2000004907) de USD 25 millions (28%), qui a été approuvé en décembre 2023 ; (iii) la contribution du Gouvernement pour USD 7,065 millions (7,9%), sous forme de taxes et droits de douanes et certains coûts de gestion de PRODER ; (vi) une contribution des bénéficiaires à hauteur de USD 3,679 million

Le but du PRODER est de contribuer à la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la nutrition et de la sécurité alimentaire des communautés rurales par la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et des entreprises agropastorales. Le PRODER s'inscrit dans la droite ligne du Gouvernement de transformer en entrepreneurs les agri-éleveurs en général et les jeunes du milieu rural en particulier.

Le programme est structuré en trois (3) composantes :

- **la Composante 1** : Développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux, dont la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et femmes ;
- **la Composante 2** : Promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agropastorales, comprenant l'amélioration de l'accès à la terre et aux actifs pour l'entrepreneuriat agricole et le développement des infrastructures de production et d'accès au marché ;
- **la Composante 3** : Renforcement Institutionnel et Gestion du Programme.

3. Le présent avis d'appel d'offres fait suite à l'avis général de passation de marchés paru sur le site web de UNDB des Nations Unies le 31/8/2024, dans le Renouveau le

3. Le présent avis d'appel d'offres fait suite à l'avis général de passation de marchés paru sur le site web de UNDB des Nations Unies le 31/8/2024, dans le Renouveau le 05/9/2024, site des marchés publics du Burundi le 7/9/2024, site web des programmes et projets du FIDA au Burundi le 10/9/2024 et le 23/9 sur le site de *burundi jobs*.
4. L'acheteur invite à présent les entités remplissant les conditions requises ("soumissionnaires") à communiquer leurs offres sous pli cacheté pour la fourniture des services de location des véhicules tout terrain

On trouvera de plus amples informations concernant ces biens et services connexes sur le bordereau des quantités/calendrier de livraison qui figure dans le présent dossier d'appel d'offres.

Le marché est de clientèle. La gestion des contrats sera du ressort du service des achats du PRODER. Pour chaque événement, la section organisatrice du PRODER déterminera le besoin réel. Les prestations de service seront demandées par écrit par le service de passation des marchés en émettant un bon de commande

5. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales, participant à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement de soumissionnaires et possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut pas participer à l'Appel d'Offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacités énumérées à l'article 161 du Code des marchés publics du 29 janvier 2018.

6. Les fournitures de services, ainsi que le marché qu'il est prévu d'attribuer, sont répartis en un (1) seul lot.
7. Il a été décidé, pour le présent marché, de passer un appel d'offres national, offres qui seront évaluées selon la procédure décrite dans le dossier, conformément au Guide pratique de passation des marchés du FIDA consultable à l'adresse www.ifad.org/fr/project-procurement. Le processus d'appel d'offres national comportera, comme indiqué, un examen et une vérification des qualifications et des prestations antérieures; il sera notamment procédé à un contrôle des références préalablement à l'attribution du marché.
8. *Aucune séance d'information ne sera organisée.*
9. L'offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission. La garantie de soumission s'élèvera à : *trois millions deux cent mille franc burundais (Bif 3 200.000)*;
10. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté au secrétariat du Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural « PRODER », sise au 30^e Avenue du Large; Immeuble des Projets/Programmes financés par le FIDA au Burundi; 1^{er} étage, Tél 22 21 21 00 et www.programmefidaburundi.org

Il peut être obtenu à l'adresse indiquée ci-dessus moyennant paiement d'un montant non remboursable de cent vingt mille Francs Burundi (Bif 120.000) dont la moitié soixante mille (60.000 BIF) sera versée sur le sous-compte des recettes non fiscales de l'Etat n° CC10003 ouvert à la BRB et l'autre moitié soixante (60.000 BIF) sur le compte n° CC13915 03104582302 ouvert à la BRB au nom du PRODER /recettes internes.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit au Coordonnateur du PRODER à l'adresse ci-dessus ou par courriel à ntircome@gmail.com avec copie à egidiusniyo@yahoo.com en mentionnant la référence de la publication (N° DNCMP /...../S/2024-2025), au moins dix (10) jours calendriers

avant la date limite de remise des offres figurant au point 16 ci-dessous. L'Acheteur répondra par courrier physique ou par courriel à toute demande d'éclaircissements relatifs au Dossier d'Appel d'Offres, qu'il aura reçue.

11. Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché. A cette fin, leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents exigés ci-dessous.

a. Documents constituant l'offre technique

Au niveau administratif :

1. La preuve d'achat du Dossier d'Appel d'Offres national ouvert portant son numéro ;
2. Statut du soumissionnaire pour les personnes morales ;
3. Formulaire d'information sur le soumissionnaire (BSF 6) comprenant l'adresse physique et électronique du soumissionnaire
4. Formulaire de garantie bancaire de soumission en original conforme au modèle du dossier d'appel d'offres (BSF 8) ;
5. Le mandat autorisant le représentant du soumissionnaire à signer l'offres,
6. Formulaire d'information sur les parties à une co-entreprise (en cas de groupement) conforme au modèle du Dossier d'appel d'offres (BSF 7)
7. Formulaire relatif aux questions d'ordre environnemental, de protection sociale, de santé et de sécurité (BSF10) ;
8. Fiche de procès, litiges, arbitrages, actions en justice, plaintes, enquêtes et différends en cours ou passés auxquels le soumissionnaire a été ou est partie (BSF13)
9. l'attestation de non-redevabilité aux impôts et taxes délivré par l'Office Burundais des Recettes (OBR) en cours de validité ; elle est exigée à chaque membre du groupement en cas de groupement;
10. L'acte d'engagement à respecter les politiques du FIDA de transparence et d'Ethique en matière des marchés publics (BSF 15);
11. l'attestation de non redevabilité à l'Institut National de Sécurité Sociale (INSS) en cours de validité pour les personnes morales, elle est exigée à chaque membre du groupement en cas de groupement;
12. l'attestation de non faillite délivrée par le Tribunal du Commerce en cours de validité, elle est exigée à chaque membre du groupement en cas de groupement;
13. l'adresse fixe du soumissionnaire ;
14. une copie du Registre de commerce ;
15. Une attestation de non exclusion à la commande publique délivrée par l'Autorité de Régulation des marchés publics ;

Au niveau technique

1. Les spécifications techniques des véhicules à louer
2. Les copies des Permis de conduire d'au moins cinq (5) chauffeurs
3. Les chauffeurs doivent apporter la preuve qu'ils disposent d'au moins cinq (05) années d'expérience en qualité de conducteur automobile
4. Les Liste des véhicules (Date de mise en circulation, état, assurance etc...) appartenant à la structure et/ou utilisés en sous-traitance (s'il y a lieu
5. Les Cartes roses des véhicules ;
6. La Preuve d'un contrat d'entretien avec un garage ou disposition interne en la matière

8. La Police d'assurance prouvant la Couverture en termes d'assurance (assurance responsabilité civile en cours de validité pour les véhicules, les passagers et les tiers).

Documents de l'offre financière :

1. L'acte de soumission rempli suivant le modèle en annexe ;
 2. Le bordereau des Prix Unitaires suivant le modèle en annexe ;
 3. Le devis quantitatif estimatif des fournitures suivant le modèle en annexe ;
Formulaire de soumission conforme au modèle du présent dossier d'appel d'offres
(BSF 1) ;
12. Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen des formulaires de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.
- Elles doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des matières
- Les offres doivent parvenir à l'adresse et selon les modalités indiquées dans les données particulières de l'appel d'offres – clause 23.2 des instructions à l'intention des soumissionnaires, au plus tard le 07 / 03 / 2025 à 10 heures locales
- Les offres doivent rester valides pendant nonante (90) jours calendaires, comptés à partir de l'ouverture des offres.
13. Les offres reçues hors délai ne seront en aucun cas acceptées et seront renvoyées sans avoir été ouvertes au soumissionnaire.
14. Veuillez noter que les offres électroniques *ne sont pas* acceptées.
15. Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Côme NTIRANYIBAGIRA

COORDONNATEUR DU PRODER



DESCRIPTIONS DES SERVICES

1. objet de prestation

Il s'agit de la location de véhicules de types jeeps 4X4 jeeps et double cabine de terrain. La qualité des services doit répondre aux normes les plus élevées. Toutes les prestations détaillées, concernent la location de véhicules avec chauffeurs.

Les prestations comprennent également :

- L'accueil et le transport de l'aéroport au lieu de résidence des visiteurs ou des invités officiels ;
- Le transport des membres du personnel ou de toute personne travaillant pour le compte du PRODER dans le cadre d'une mission officielle ;
- Le transport du personnel des locaux de BUJUMBURA ou des sièges des régions du PRODER vers diverses destinations sur BUJUMBURA ou les différentes sièges des régions du PRODER et leurs environs ainsi que toute autre ville et/ou région du Burundi en aller-retour pour participer aux activités par le PRODER.

Il est à noter que les frais d'entretien, l'assurance des véhicules et des personnes transportées, de même que le salaire des chauffeurs et leur couverture sociale sont à la charge du prestataire. Le programme se réserve le droit de demander le remplacement de tout véhicule ne répondant pas aux conditions de confort et de sécurité de son personnel, de ses biens et/ou de tout chauffeur ne répondant pas aux critères de bon comportement ou ne respectant pas les consignes de sécurité.

2. Qualifications et compétences des conducteurs

Le service devra être assuré par des agents qualifiés. Le prestataire devra donc en donner la preuve et veiller à ce que le personnel affecté à l'exécution du présent marché obéisse à cette exigence. Ainsi, les conducteurs devront-ils satisfaire aux conditions suivantes :

- Être détenteur d'un Permis de conduire
- Avoir sept (07) années d'expérience en qualité de conducteur automobile ;
- Avoir un comportement exemplaire en matière de ponctualité, de politesse et de courtoisie ;
- Pouvoir s'exprimer couramment en KIRUNDI ou Français
- Tenir le véhicule dans un état de propreté et signaler à son employeur et au PRODER, toute défaillance ou panne susceptibles de provoquer des désagréments durant la mission ;

3. Horaire de travail

Les jours et horaires de travail applicables dans le cadre de ces prestations sont les suivants de lundi à vendredi de 7h 30 à 19 heures 30.

Le prestataire s'engagera à se conformer aux horaires de travail, prescrites. Toute modification d'horaires par le programme, ne pourra donner lieu à une quelconque réclamation quelle qu'en soit la nature ou la fréquence

4. SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES VEHICULES

Les spécifications techniques des véhicules, objet de la location sont :

- Les véhicules double cabine 4x 4 tout terrain Véhicules de 5 places et de moins de sept (07) ans d'âge ;
- Véhicules jeeps 4x4 climatisés de 5 ou 7 places et de moins de sept (07) ans d'âge ;

-
- Le véhicule doit disposer d'une police d'assurance responsabilité civile en cours de validité pour les véhicules,
 - Le véhicule fourni doit être adapté à toutes les saisons (quatre roues motrices).
 - Le véhicule doit avoir suffisamment d'espace pour les bagages.
 - Le véhicule loué doit, au minimum, être équipé d'une roue de secours, les accessoires nécessaires (clé, cric, etc.), Ceintures de sécurité abdominales et épaulières opérationnelles, pour les passagers du siège le plus avancé, et ceintures abdominales pour tous les autres passagers, Extincteur, Triangle d'urgence/accident.

N.B le parc automobile du soumissionnaire devra compter au minimum quatre (04) véhicules de tout marque et fournir leur carte rose:

Pour les véhicules dont les cartes roses ne portent pas le Nom du soumissionnaire, le soumissionnaire devra fournir une Procuration/déclaration (légalisée) de mise à disposition en cas de besoin, desdits véhicules par les propriétaires dont les noms figurent sur les cartes roses.

5 . Le remboursement du prix du carburant

Le remboursement du prix de carburant se fera en fonction du kilométrage parcouru. Le soumissionnaire devra ainsi indiquer dans sa soumission, de façon séparée, le prix qui sera facturé au PRODOR pour 10 kilomètres parcourus.

6.Visite du parc automobile

Le programme procédera à une visite de post-qualification du parc du soumissionnaire retenu et de ses installations afin de s'assurer qu'il possède les équipements et les installations nécessaires pour l'exécution correcte des prestations requises. La date de visite sera fixée selon un programme établi avec le prestataire retenu. Si cette visite de post-qualification ne satisfait pas le programme, l'offre de l'entreprise sera rejetée et le processus se poursuivra avec le soumissionnaire classé au rang suivant parmi les soumissionnaires qualifiés

7.Obligations du prestataire

- Le prestataire de services doit exécuter les services conformément aux exigences pertinentes des règles de sécurité standard ainsi qu'à toutes les lois et réglementations du Burundi
- Le prestataire de services est responsable de toutes les mesures de sécurité requises pour les services.
- Le prestataire de services doit garantir que tous les véhicules fournis dans le cadre du contrat sont immatriculés auprès du ministère des transports et des services connexes, à ses frais et dépens exclusifs.
- Le prestataire est responsable des infractions au code de la route commises par le véhicule loué et son conducteur.
- À tout moment, les chauffeurs doivent respecter des normes de comportement professionnel acceptables. Un comportement inacceptable comprend le harcèlement ou la discrimination fondée sur la race, les croyances, la couleur, le sexe, l'âge, l'orientation sexuelle ou l'origine nationale.
- Tous les chauffeurs doivent connaître les lieux essentiels dans les villes principales.
- Le prestataire de services doit s'assurer que les conducteurs sont en possession de titres et de permis de conduire valides pendant la conduite du (des) véhicule(s) loué(s).



-
- Le conducteur doit aider les personnes transportées à monter et à descendre du véhicule loué si nécessaire.
 - Tous les conducteurs doivent être en mesure d'utiliser le pneu de secours disponible dans le véhicule.

8. Obligation du PRODER

- Le PRODER paiera les prestations de service dans les délais contractuels,
- Le PRODER mettra en place le carnet de bord pour chaque véhicule pour l'évaluation des distances parcourues.

